

## MAIRIE DE MARTEL

### CONSEIL MUNICIPAL

#### Compte-rendu – Synthèse de la séance du jeudi 11 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le onze février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MARTEL s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal sur convocation en date du 6 février 2021 adressée par le maire et sous la Présidence de Monsieur Raphaël DAUBET, Maire.

**PRESENTS** : Raphaël DAUBET – maire, Yannick OUBREYRIE – 2<sup>nd</sup> adjoint, Michel LEVET – 4<sup>ème</sup> adjoint, Sylvie COUMES – 5<sup>ème</sup> adjoint, Jacques MORDRET, Christine HENON, Marianne MONIER, Christophe GUINOT, Olivier GIL, Jérôme ARESTIER, Frédéric VERGNES, Christian FAGES, Pierre VERDIER

**POUVOIR** : a été donné par Michèle FOURNIER-BOURGEADE – 1<sup>er</sup> adjointe à Raphaël DAUBET, par Marie-France SOURZAT – 3<sup>ème</sup> adjointe à Yannick OUBREYRIE, par Sandrine BERGOUGNOUX à Olivier GIL, par Colette VERGER à Pierre VERDIER, par Jean-Pascal TESSEYRE à Christian FAGES, par Madeleine CAYRE à Christian FAGES.

**Secrétaire** : Frédéric VERGNES,

\*\*\*\*\*

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h30 et constate que le quorum est atteint.

#### **1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Frédéric VERGNES est **désigné à l'unanimité**

#### **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Monsieur le maire demande à l'Assemblée s'il y a des observations sur le procès-verbal du 15 janvier 2021.

Aucune autre observation n'étant faite, le procès-verbal du 15 janvier 2021 est **adopté à l'unanimité**.

#### **3. CHARTE DE LA MEDIATHEQUE**

Monsieur le Maire rappelle que la médiathèque municipale de Martel est un service public géré par des bénévoles. Il propose l'adoption d'une charte cadrant le fonctionnement et les relations entre la mairie et les bénévoles.

Il demande s'il y a des remarques ou propositions

M. Verdier note que la charte indique que le conseil municipal fixe les modalités de remboursement des frais. Il demande si cela a déjà été fixé.

Mme Coumes précise que les bénévoles sont amenés à aller à la bibliothèque départementale de Saint-Céré pour choisir les livres une à deux fois par an. Ce qui engendre des frais de déplacement.

Mme Dena indique que les bases de remboursement sont celles qui s'appliquent aux fonctionnaires.

M. le Maire précise que le cadre de remboursement est défini par la loi mais que chaque demande d'indemnisation sera examinée par le conseil municipal.

M. Fages remarque que les bénévoles auraient aimé être consultés sur la charte.

Mme Coumes répond que la charte a été établie à l'initiative de Mme Marie-France Laval et de bénévoles de la médiathèque.

M. le Maire précise que la commune a reçu des bénévoles une proposition de charte qui a ensuite été retravaillée sur certains passages mais sur les droits et devoirs l'intégralité des propositions ont été reprises.

Il propose de valider la charte

Le conseil municipal, après avoir délibéré **et à l'unanimité, décide** :

- De valider la charte de coopération du bénévole
- D'annexer cette charte au règlement intérieur de la médiathèque
- D'autoriser Monsieur le maire à signer cette charte

#### **4. CORRESPONDANT TEMPETE**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la demande d'ERDF de désigner un correspondant tempête chargé de faire le lien entre la mairie et ERDF en cas de crise.

Le Maire demande à l'Assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à **l'unanimité désigne** :

- M. Jérôme ARRESTIER, correspondant tempête de la commune de Martel

#### **5. CONVENTION OPERATIONNELLE ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER OCCITANIE**

M. le Maire présente l'Etablissement Public Foncier Occitanie (EPF) qui permet aux collectivités de mener une stratégie foncière et immobilière. Cet établissement travaille à l'échelle de la région et bénéficie de fonds importants. Les collectivités contractualisent par convention sur un périmètre qui représente des enjeux particuliers, à définir dans un projet politique, (revitalisation, foncier commercial, habitat ...). Au travers de cette convention et sur la saisine de la commune, l'EPF Occitanie peut faire l'acquisition de biens. C'est une avance de fonds pour un délai défini dans la convention (de 5 à 8 ans) et au-delà duquel la commune a l'obligation de rembourser l'EPF. Cela permet à une commune qui a de l'endettement de bénéficier de temps pour se désendetter. L'établissement fait l'avance mais la commune est usufruitière du bien, elle a ainsi la possibilité de le louer et donc encaisser des loyers, d'y faire des aménagements légers ou des travaux d'entretien et de chercher un acquéreur - par exemple si la commune souhaite installer un commerce. Au regard de la politique de revitalisation des centres-villes, l'EPF est focalisé sur le centre-ville. L'objectif sera d'installer des commerces en rez de chaussée mais avec obligation de proposer du logement locatif à l'étage.

C'est un outil très souple et facile à activer : une fois la convention signée il n'y a pas d'obligations à saisir l'EPF, et il n'y a pas de justificatifs à fournir lorsque la commune est intéressée par un bien.

*18 h50 arrivée de Colette Verger*

M. Levet note que le projet de convention indique que la veille foncière est faite par l'EPF ; M. le Maire précise que cette veille foncière est faite en parallèle avec la commune.

M. Levet demande si l'engagement financier est révisable. M. le Maire répond que l'EPF ne fait pas de profit et que l'engagement financier porte sur 1 plafond à ne pas dépasser et fixé dans la convention.

M. Levet demande si ce plafond est lié à la capacité d'endettement de la commune ?

M. le Maire répond qu'il n'y a pas de lien et M. Oubreyrie précise que la commune ne rembourse pas forcément si au final elle a trouvé un acquéreur.

M. le Maire confirme toutefois qu'il faut tenir compte des capacités financières de la commune pour fixer le plafond.

M. Oubreyrie remarque que la convention prévoit la possibilité de renégociations.

M. le Maire souligne que c'est une stratégie d'opportunités, la convention cadre permet d'intervenir sur un bien qui paraît stratégique (ex commerce à l'année) et laisse du temps pour trouver un acquéreur. Il faut fixer des limites car la commune n'a pas vocation à tout acheter, il convient de fixer le nombre d'acquisitions potentielles, définir un périmètre puis chercher des occupants fiables et permettant de valoriser le bien.

M. Levet dit que cela va de pair avec stratégie bourg centre.

M. Verdier se dit favorable à ce type d'approche mais souligne qu'il faudra l'utiliser avec modération, qu'elle engage la mandature suivante, et qu'il peut y avoir des résultats financiers différents de ceux attendus. Il évoque la maison Simon achetée par l'ancienne municipalité et revendue à perte après y avoir effectué des travaux.

M. le Maire remarque qu'il n'y a pas d'investissements sans prise de risques, il faut les mesurer et avoir un projet complet avant de faire une acquisition. Il évoque l'exemple réussi de la commune de Saigne qui a acheté une maison et y a fait deux logements locatifs

M. Fages remarque que le contexte économique peut évoluer défavorablement et qu'une projection doit pouvoir être faite sur les projets.

M. Oubreyrie répond que les projets seront discutés en commission finances et qu'une projection sera faite à 3, 5 et 8 ans.

M. le Maire confirme qu'il convient d'être prudent dans les choix mais aussi volontariste et qu'une commune sans politique foncière n'a pas de levier d'action sur son évolution. Il évoque le contre-exemple du projet de cité de la mode de Souillac. Il précise que chaque projet d'acquisition sera validé en Conseil municipal.

M. Fages propose d'intégrer dans la convention une réflexion pour accueillir des entreprises ou des espaces de coworking.

M. le Maire propose de soumettre la convention à l'approbation d'un prochain Conseil lorsqu'elle sera finalisée avec l'EPF.

Le point n°6 présentation du rapport d'activité 2019 du SYDED est reportée en fin de séance

## 7. MODIFICATION REGIE CAMPING MUNICIPAL

M. OUBREYRIE rappelle la décision de la commission des finances d'instaurer une régie supplémentaire pour les caravanes au camping à 4,50 € par emplacement.

M. Fages demande si le camping ne risque pas d'être monopolisé par les camping cars.

M. Oubreyrie répond que l'installation de camping cars est assez marginale au camping et propose d'instaurer un tarif pour camping car à 6,00 €.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir **délibéré à l'unanimité, décide** :

- **De fixer** les tarifs d'un emplacement pour caravanes à 4,50 €/jour
- **De fixer** les tarifs d'un emplacement pour camping cars à 6,00 €/jour

## 8. MODIFICATION RIFSEEP – INSTAURATION PART IFSE REGIE

Mme Dena expose que les agents de la commune bénéficient d'un régime indemnitaire ( RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) composé de deux parts : une part fixe, l'IFSE, et une part variable, le CIA. Une note de la DGCL (direction générale des collectivités locales) précise que l'indemnité des régisseurs titulaires (2 agents concernés à la mairie) ne peut plus être versée séparément une fois par an mais doit être intégrée au RIFSEEP.

Monsieur le Maire propose de régulariser la délibération relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour y intégrer une part supplémentaire IFSE régie comme suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : l'indemnité peut être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires responsables d'une régie. Elle est versée en complément de la part IFSE prévue par le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur.

**Article 2** : l'indemnité sera versée dans le respect des plafonds réglementaires prévus au titre de la part fonctions.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à **l'unanimité, décide** :

- **De procéder** à la régularisation de la délibération n°022018D en date du 01 mars 2018
- **D'inclure** la part IFSE régie au régime indemnitaire
- **De dire que** les crédits correspondants seront inscrits au budget

## **6 .PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU SYDED**

M. Levet présente les principaux points du rapport d'activité 2019 communiqué aux membres du Conseil :

- Production de déchets émergents : 143 873 tonnes, soit une diminution de 3 %, (-18 kg par habitant)
- 2300 tonnes de bois utilisées pour faire fonctionner les réseaux de chaleur
- Budget du Syded : 30,9 millions d'euros
- 297 emplois au Syded

Il rappelle les secteurs d'activités du SYDED : déchets, eau potable, eaux naturelles, baignades, assainissement, réseaux de chaleur.

M. Verdier évoque l'arrivée à saturation de la déchetterie de Martel concernant les déchets inertes et s'interroge sur leur devenir.

M. le Maire fait part de projets privés de plateformes pour ces déchets incluant leur revalorisation (broyage des déchets de bâtiments et transformation en matériaux utilisables en économie circulaire). Il mentionne la problématique pour trouver les emplacements adéquats et le travail mené à ce sujet dans le cadre du PLU.

M. Levet rappelle l'existence de 3 centres de tri à Saint Jean-Lagineste, Catus, Figeac et donne quelques chiffres :

- Production : 701 kg/ habitant, l'objectif est de passer à 594 kg
- Production Lot 110 000 tonnes/an
- Le Lot est leader en Occitanie pour le recyclage avec 102 kg/habitant d'emballages traités chaque année

M. Fages remarque que 5000 tonnes de déchets de tri sont refusées et demande ce qui pourrait-être fait pour les diminuer.

M. Levet évoque l'expérience de la Normandie où les recyclables sont présentés dans des sacs en plastiques transparents avec verbalisation si le tri est mal effectué.

M. Verdier remarque que l'on est assez en retard sur calcul du poids et, qu'hormis le verre, les recyclables parcourent de nombreux kilomètres pour être valorisés.

M. Levet présente le bilan financier et les performances de chaque collectivité. Il note que la déchetterie de Martel a enregistré 15423 passages en 2019.

M. Fages demande si le Syded a un plan d'action pour améliorer les performances du tri et de baisse de production des déchets.

M. le Maire remarque que beaucoup de communautés font le choix d'un contrôle individuel mais que Cauvaldor a fait le choix de développer les conteneurs enterrés ce qui empêche ces contrôles. Il note que les chiffres 2020 seront bien plus mauvais que ceux de 2019 en lien avec le confinement et le taux élevé d'occupation des résidences secondaires.

M. Verdier remarque que l'augmentation des coûts du traitement est dû à la baisse drastique du prix de rachat des matières et que, selon l'ancien président du Syded, il va falloir s'attendre à des hausses importantes de la taxe sur les ordures ménagères.

M. Levet indique que la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) va passer de de 27,50 € à 71,50 € en 2025.

M. Verdier note qu'à la baisse des taux de rachat des matières recyclables se rajoute l'augmentation des taxes fixées pour aller vers une économie plus soutenable.

## **9. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Personnel communal : M. le Maire évoque le départ en retraite de M. José Blanco au 1<sup>er</sup> février et le remercie pour son travail.

Marché de Martel : M. Levet rend compte des réunions de la commission du marché à laquelle ont été associés les trois représentants récemment désignés par les commerçants. Cette commission a également travaillé en lien avec les commissions Vie culturelle, patrimoine, évènementiel/ Vie associative / Vie économique tourisme / Projet alimentaire de territoire, afin de bâtir un projet global pour l'animation de Martel.

Parmi les points abordés :

- Organisation pendant la crise sanitaire : malgré quelques difficultés en début de mandature liées à l'absence de marchés et les contraintes issues la pandémie, cela se passe bien
- Image du marché : manque d'identité propre du marché
- Emplacement du marché : les remballages de marché en période estivale peuvent constituer une gêne pour le service de midi des restaurateurs
- Distinction entre producteurs locaux et les autres : sera réétudié plus tard
- Animations : du fait de la crise sanitaire rien n'a pu être organisé à part les trois marchés aux truffes qui ont connu un franc succès
- Tarifs : votés au mois de décembre – l'abonnement pour un déballage bihebdomadaire passe de 180 € à 190 € et pour un déballage hebdomadaire passe de 135 € à 145 € avec une obligation d'être présent l'équivalent de 8 mois - légère augmentation des branchements électriques. L'abonnement proposé par Martel comparé à d'autres marchés est le moins cher. Par contre, le prix à la place étant très cher par rapport aux autres communes, il est passé de 3 à 2 euros hors été et de 4 à 3 € l'été ; ce geste a été apprécié des marchands concernés.
- Réorganisation géographique des emplacements : pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, et selon la fréquentation des non permanents, le domaine alimentaire restera sous et autour de la halle avec la possibilité de s'étendre place Ramet et rue Senlys. Le non alimentaire, se tiendra avenue Laveyssière entre la rue Droite et la rue Mercière, cette proposition très attendue est accueillie très favorablement par les représentants des commerçants et les riverains qui ont été consultés.
- Animations et marchés nocturnes : essai pour deux cet été. Les dates seront fixées en accord avec les communes voisines organisant ce type de manifestation.
- Marchés gourmands : y sera associé un marché aux truffes d'été

M. Levet conclut sur la nécessité d'une communication forte pour assurer la réussite de ces évènements et présente les réflexions qui sont engagées pour l'évolution du marché :

- Travailler régulièrement avec les représentants des commerçants
- Travailler sur l'animation lors du marché
- Mettre en avant et soutenir productions locales
- Travailler avec les associations de producteurs, développer des partenariats
- Innover pour faire de Martel le marché de référence du nord du Lot
- Etudier la possibilité de fermer avec des rideaux translucides la halle en période hivernale
- Travailler sur la disponibilité du stationnement, obliger les commerçants à se garer parking Monti
- Donner de la visibilité du marché en période estivale (banderoles)

M. Levet remarque que les commerçants participent bien et remercie tous ceux qui ont travaillé avec lui sur ce dossier.

M. le Maire remercie M. Levet pour le travail effectué sur ce dossier complexe. Il est persuadé que Martel propose un cadre particulier et dispose en période estivale d'un afflux intéressant pour proposer un marché qui sorte de l'ordinaire. Il confirme l'intérêt de travailler avec les associations de producteurs et les filières. Il rappelle le succès des marchés aux truffes et la satisfaction des producteurs qui ont y vendu toute leur production ce qui n'est pas toujours le cas.

Journée nationale de l'ingénieur : M. Fages signale que le 10 mars se tiendra la journée nationale de l'ingénieur dont un des objectifs est de promouvoir les métiers scientifiques. Par l'intervention de M. Fages, Martel est associé à cet évènement exceptionnel car elle fait partie des trois sites, avec Toulouse et Montpellier, qui accueilleront les intervenants (industriels, scientifiques, sociologues, élus... ) d'une visioconférence. Ce dispositif a obtenu l'accord du Préfet de Région. Cela permettra de mettre en avant une image de Martel tournée vers les nouvelles technologies et renforcer son attrait auprès d'entreprises. L'accès à la visioconférence se fera par l'application zoom, et Martel en tête TV étudie la possibilité de la retransmettre sur Youtube. Le thème de cette journée est l'intelligence artificielle : les enjeux / l'intelligence artificielle en Occitanie / témoignages d'industriels et de scientifiques / vers de nouveaux métiers.

Nuisances sonores : M. Verdier fait part au Conseil de plaintes de riverains de la place de la halle et des alentours au sujet du bruit des skates board roulant sur le sol de la halle. Il est conscient que la période est difficile pour les jeunes mais souligne qu'il faut également prendre en compte les riverains. Il demande quelle solution apporter en attendant la création du skate park.

M. Verdier suggère de fixer une plage horaire pour la pratique du skate afin de ne pas trop pénaliser les jeunes et remarque que les riverains demandent un minimum d'attention de la part de la municipalité.

Mme Verger a discuté avec les jeunes qui ont conscience du problème. En attendant la création du skate park, elle demande s'il serait possible d'investir dans un ou deux modules et les installer au basket.

M. le Maire remarque que la difficulté pour des modules provisoires est de garantir les règles de sécurité et n'exclut pas la solution des plages horaires.

M. Verdier suggère que deux à trois personnes réfléchissent à la question et qu'une réponse soit apportée aux riverains.

Mme Coumes remarque que les jeunes sont scolarisés et ne sont pas là toute la journée, sauf hors période scolaire. Leur supprimer l'accès à la halle serai dommage.

M. Levet rappelle les décisions fortes du Conseil de réaliser un skate park et de refaire sol de la halle ce qui résoudra le problème.

M. le Maire dit qu'en attendant il est prêt à prendre un arrêté selon les propositions qui lui seront faites et validées par le Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00